

# ÉTAPE 5

## Collecter les données



**Une fois les outils bâtis, la collecte auprès des répondants commence! Elle doit être effectuée de façon rigoureuse afin de produire des données fiables. Elle devra aussi être conforme aux règles d'éthique d'une démarche respectueuse des répondants.**

L'étape de collecte de données peut varier selon la méthode, l'approche et les outils d'évaluation choisis. Cependant, il demeure important d'énoncer certains principes pour assurer la **rigueur et la qualité** de la collecte de données, à la base de la validité des résultats de l'évaluation. Des données fiables sont un préalable pour générer des constats, conclusions et recommandations utiles. Il n'est pas nécessairement difficile ou compliqué d'en assurer la rigueur et la qualité. Il faut simplement tenir compte des quelques éléments suivants.

### Bien coordonner la collecte

Dans le cadre d'une démarche participative, la collecte des données constitue un moment privilégié pour faire participer plusieurs parties prenantes comme collecteurs de données. Habituellement, une personne responsable est désignée pour coordonner la collecte de données et pour s'assurer qu'elle est réalisée de manière ordonnée, efficace et efficiente. Si l'évaluation a été bien planifiée et que le tableau synthèse a été rempli adéquatement (étape 3), la collecte devrait se réaliser assez facilement. En ce sens, il est important d'établir clairement **qui est responsable de quel outil de collecte, quels répondants contacter et quand collecter.**

### S'assurer que les collecteurs maîtrisent l'utilisation de l'outil

Dans les cas où plusieurs personnes collectent les données, il est recommandé de bien les informer du fonctionnement de l'outil de collecte et de la collecte de façon générale. Produire une fiche contenant les informations de base sur la façon de procéder, qu'on remet aux collecteurs, peut être utile pour les évaluations complexes. Parfois même, offrir un petit atelier de formation aux collecteurs peut aider à prévenir des erreurs potentielles. Dans les cas plus difficiles, un coaching peut être offert.



#### Rester à l'affût des résultats imprévus

Il est possible, lors de la collecte, que des résultats très significatifs, mais imprévus, apparaissent sans toutefois être liés aux indicateurs pour lesquels les données sont collectées. Il peut être utile de conserver ces résultats pour la production des résultats et des conclusions.

### Collecter les données de façon uniforme

Afin de pouvoir compiler les données une fois la collecte terminée, il est important que l'outil de compilation soit utilisé de la même façon par tous les collecteurs. Par ailleurs, s'il doit être réutilisé à plusieurs reprises, il gagne à être administré de la même façon à chaque utilisation, de façon qu'on puisse compiler et comparer facilement les données d'une collecte à une autre.

## La fréquence de la collecte

La fréquence et le moment d'une collecte de données dépendent du type d'évaluation menée. Par exemple, dans le cadre d'une évaluation sommative<sup>7</sup>, la collecte de données se produit vers la fin d'une action ou d'un cycle de planification. À l'inverse, dans le cadre d'une approche formative<sup>8</sup> ou évolutive<sup>9</sup>, la collecte des données se réalise en continu et sur une base régulière. Collecter les données « en continu », c'est-à-dire de façon répétée à des moments clés de la mise en œuvre, à l'image du suivi, a pour effet que la démarche évaluative apporte des résultats plus rapidement aux utilisateurs de l'évaluation, qui peuvent alors peaufiner, ajuster ou réorienter leur action en cours de route.

## Et ne pas oublier l'éthique!

L'éthique est une question importante à considérer dans le cadre d'une démarche évaluative. En fait, agir avec éthique est un gage de professionnalisme, de respect et de transparence. Par ailleurs, pour des activités de suivi et d'évaluation impliquant les enfants, il faut accorder une attention particulière aux questions éthiques.

Deux éléments fondamentaux en matière d'éthique en évaluation devraient être intégrés dans toute démarche évaluative :

1. **Obtenir le consentement libre et éclairé des répondants.**
2. **Assurer l'anonymat des répondants et la confidentialité des données collectées.**

La mise en place de telles mesures éthiques favorise un climat de confiance au cours de la collecte de données, ce qui, en retour, incitera les répondants à livrer plus volontiers le contenu de leur pensée.



### L'éthique et le métier d'évaluateur

La Société canadienne d'évaluation (SCE) énonce trois principes devant guider la pratique des évaluateurs, et Avenir d'enfants y adhère pleinement : la compétence, l'intégrité et l'imputabilité. Le devoir d'agir avec compétence

signifie notamment que l'évaluateur possède un minimum de connaissances du contenu nécessaire à la réalisation de l'évaluation et qu'il possède les habiletés pour la réaliser. Cela implique aussi d'assurer la qualité de l'évaluation menée, c'est-à-dire de collecter des données fiables afin de tirer des conclusions et des recommandations solides. Le devoir d'agir avec intégrité inclut notamment la protection de la confidentialité des renseignements et de la vie privée des participants, ainsi que la clarification de la propriété intellectuelle des résultats et des rapports au bénéfice des regroupements de partenaires en vertu d'une entente négociée. L'imputabilité concerne tout autant la qualité des produits que la saine gestion financière.

## Obtenir le consentement libre et éclairé des personnes ciblées par la collecte de données

Le consentement libre et éclairé des personnes visées par la collecte de données est essentiel. D'une part, elles doivent savoir pourquoi et dans quel contexte est réalisée l'évaluation, et d'autre part, elles doivent y répondre de façon volontaire.

Les trois méthodes présentées plus bas servent à obtenir le consentement des répondants : implicite, écrit et verbal. Normalement, les éléments suivants devraient être communiqués de façon claire au répondant avant qu'il ne réponde, afin de s'assurer qu'il comprend pourquoi il répond :

- Brève description de l'évaluation menée et de son objectif;
- Présentation de la ou des personnes chargées de l'évaluation et de celles pour le compte de qui elle est effectuée;
- Raison pour laquelle on sollicite la participation d'un répondant;
- Type de participation demandée (entrevue, réponse à un questionnaire, etc.);

7 Évaluation sommative : évaluation réalisée en fin d'action ou de plan d'action pour déterminer dans quelle mesure les objectifs (et les transformations souhaitées) ont été atteints, afin de juger de la valeur du plan ou de l'action et d'éclairer la prise de décision pour les suites.

8 Évaluation formative : démarche qui vise principalement à produire des apprentissages en cours de réalisation d'une action ou d'un plan d'action, afin de savoir si on est sur la bonne voie pour atteindre nos objectifs, dans une perspective d'amélioration.

9 Évaluation évolutive : démarche où l'on recueille des informations tout au long de la mise en œuvre afin de produire une rétroaction continue pour appuyer la prise de décision rapide. Cette approche est utilisée dans des projets d'innovation sociale où la démarche évolue en même temps que le projet, où le degré de complexité est plus grand et où les objectifs ne sont pas toujours précis.

- Manière dont la confidentialité des données et l'anonymat des participants seront assurés;
  - Présentation du côté volontaire de la participation et information concernant le droit de retrait sans préjudice.
1. **Le consentement implicite** est utilisé principalement pour les formulaires papier ou en ligne où le simple fait que le répondant réponde aux questions qui lui sont posées est considéré comme un consentement à participer à l'évaluation.
  2. **Le consentement sur un formulaire** est utilisé dans les cas où les données sont collectées par des entrevues individuelles ou de groupe, ou lors d'observation (participative ou non). Le formulaire doit être signé par le répondant. Dans le cas où les évaluations impliquent des enfants, c'est le consentement écrit des parents qui doit être obtenu par un formulaire.
  3. **Le consentement verbal** peut être utilisé lorsqu'on demande un consentement à des personnes ayant des limitations sur le plan de la lecture et de l'écriture, ou lorsqu'il s'agit d'un sondage ou d'un entretien téléphonique. Le répondant doit dire oralement s'il accepte ou non de participer.

## Quelles mesures seront prises pour assurer la confidentialité des données et l'anonymat des répondants?

Il est essentiel de protéger l'identité des personnes qui participent à une collecte de données lorsque vient le temps de produire les résultats de l'évaluation et de les communiquer. En premier lieu, il faut protéger leur nom, par exemple en leur attribuant un nom fictif. En second lieu, il faut éviter de communiquer des indices qui permettraient d'identifier des personnes, et utiliser des termes indéfinis pour nommer les personnes, les organisations ou les lieux (par exemple, des termes tels : le répondant, le projet, l'action, la MRC, l'organisation, etc.).

Par ailleurs, ceci suppose que l'accès aux données brutes soit limité à la ou aux personnes qui assurent la collecte et l'analyse des données. Ces personnes doivent s'engager à préserver la confidentialité des données et l'anonymat des répondants.

Si des doutes sur des éléments éthiques de l'évaluation subsistent, il peut être utile d'en discuter avec la ressource externe ou avec le personnel d'Avenir d'enfants. Il n'est pas toujours facile de bien saisir les enjeux éthiques. Un deuxième avis est parfois utile.

## Outils

### OUTILS



Formulaire de consentement du regroupement de partenaires Génération du Témiscamingue pour évaluer la Voix des parents.

**Vous pouvez les télécharger ici:**

**[ACCUEIL / THÉMATIQUES / ÉVALUATION PARTICIPATIVE / GUIDE DÉMARCHE ÉVALUATIVE](#)**

### Pistes pour aller plus loin

SANTÉ Canada (2014). *Les normes canadiennes pour produire des formulaires de consentement éclairé.*

<http://www.hc-sc.gc.ca/sr-sr/advice-avis/reb-cer/consent/index-fra.php>.

GRAHAM, A., M. POWELL, N. TAYLOR, D. ANDERSON et R. FITZGERALD (2013). *Recherche éthique impliquant des enfants*, Florence, Centre de recherche de l'UNICEF – Innocenti.

[http://childethics.com/wp-content/uploads/2015/04/ERIC-compendium-FR\\_LR.pdf](http://childethics.com/wp-content/uploads/2015/04/ERIC-compendium-FR_LR.pdf)



Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons : Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification